

24 janvier 2019

## **Du 28 janvier au 15 février 2019 période de mobilisation et d'action à la DGFIP**

Les syndicats Solidaires Finances Publiques, CGT et FO de la Direction Générale des Finances Publiques appellent les personnels à se mobiliser sous différentes formes d'actions du 28 janvier au 15 février 2019.

Depuis trop longtemps, les agentes et les agents de la DGFIP subissent les conséquences désastreuses des choix des gouvernements successifs en termes de réduction de la dépense publique. Au nom d'une exemplarité injuste et injustifiée, ces politiques se sont traduites au sein du Ministère et au cas particulier de la DGFIP :

- 25 000 suppressions d'emplois en 10 ans,
- l'accélération des réformes et restructurations en tous genres,
- une qualité d'exercice des missions désormais devenue secondaire,
- des conditions de travail des personnels en constante dégradation.

La surcharge de travail, qualifiée de « petite surcharge de travail » par le Ministre de tutelle, liée au Prélèvement à la Source, s'ajoute à un contexte social inédit et la réponse apportée par ce dernier via une prime exceptionnelle de 200 euros pour une partie des personnels, ne règle pas tous les comptes.

Aussi, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP face à la surdité des responsables politiques et administratifs par rapport aux revendications des personnels portées depuis trop longtemps, ont décidé de déposer un préavis de grève allant du 28 janvier au 15 février 2019 pour être entendus sur :

- L'attribution à toutes et tous de la prime exceptionnelle de 200 euros.
- La revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200 euros bruts par mois, via l'IMT et leur intégration dans le traitement !
- L'augmentation de la valeur du point d'indice.
- Une opération massive de repyramidage des emplois accompagnée d'une nette amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie et d'un large plan de promotions de C en B et de B en A.
- L'ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et de nos règles de gestion.
- L'arrêt des suppressions d'emplois, de toutes les restructurations y compris la géographie revisitée du directeur général et la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.

Les organisations syndicales n'attendent pas un merci du Ministre de l'Action et des Comptes Publics mais des réponses concrètes aux revendications légitimes des personnels